



Tribunal international chargé de  
poursuivre les personnes présumées  
responsables de violations graves du  
droit international humanitaire  
commises sur le territoire de l'ex-  
Yougoslavie depuis 1991

Affaire n° : IT-03-67-T  
28 février 2011

Original: FRANÇAIS

**LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE III**

**Composée comme suit:** M. le Juge Jean-Claude Antonetti, Président  
M. le Juge Frederik Harhoff  
Mme. le Juge Flavia Lattanzi

**Assistée de:** M. John Hocking, le Greffier

**Ordonnance rendue le:** 28 février 2011

**LE PROCUREUR**

c/

**VOJISLAV ŠEŠELJ**

**DOCUMENT PUBLIC**

**ORDONNANCE RELATIVE À LA COMMUNICATION DES  
DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE DE L'EXPERTISE DES CARNETS  
MLADIĆ**

**Le Bureau du Procureur**

M. Mathias Marcussen

**L'Accusé**

M. Vojislav Šešelj

**LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE III** (« Chambre ») du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (« Tribunal »),

***PROPRIO MOTU,***

**VU** le Rapport d'expertise sur les Carnets Mladić, enregistré le 12 janvier 2011 (« Rapport d'expertise »)<sup>1</sup>,

**ATTENDU** que la Chambre a pris connaissance du Rapport d'expertise et a compris que l'expert ayant réalisé cette expertise (« Expert ») avait utilisé de nombreux documents en tant que documents de référence,

**ATTENDU** cependant que le Rapport d'expertise ne comprend ni annexe, ni liste précise et exhaustive des documents de référence ayant été utilisés par l'Expert dans le cadre de sa mission,

**PAR CES MOTIFS**

**EN APPLICATION DE** l'article 54 du Règlement de procédure et de preuve,

**ORDONNE** à l'Expert de compléter son Rapport d'expertise en transmettant une annexe comprenant une liste complète des documents qu'il a utilisé pour réaliser le Rapport d'expertise ainsi qu'une copie de ces documents, dans un délai de **quatre jours** à compter de la réception par l'Expert de la traduction en anglais de la présente ordonnance.

---

<sup>1</sup> Original en anglais, intitulé "Registry's Submission of Expert Report Regarding the Mladić Notebooks", public, 12 janvier 2011.

Fait en anglais et en français, la version en français faisant foi.



---

Jean-Claude Antonetti  
Président

En date du vingt-huit février 2011  
La Haye (Pays-Bas)

[Sceau du Tribunal]